

08.09.2022 - 11:50 Uhr

Convention de qualite: le monde hospitalier attend le feu vert de Berne

Bern (ots) -

Les hopitaux et les cliniques sont dans les starting-blocks pour mettre en oeuvre la convention de qualite qui a ete soumise au Conseil federal par H+, santesuisse et curafutura afin de remplir les conditions fixees par la Confederation. La branche attend avec impatience que tombe la decision du gouvernement sur cette convention deposee en mai 2022.

Les hopitaux et les cliniques sont unis derriere la convention de qualite remise au Conseil federal par H+ et les federations d'assureurs. Les preparatifs a la mise en application de ce texte et du concept national de developpement de la qualite vont bon train. Lors d'une manifestation nationale organisee pour les membres de H+ le 31 aout 2022, l'avancement des travaux a ete presente aux etablissemments, qui attendent avec impatience le feu vert de la Confederation. La convention entrera en vigueur avec l'approbation par le Conseil federal et cela pour une duree illimitee. Si l'executif ne donnait pas son aval, il ne ferait pas que rejeter une convention d'avenir soutenue par 82% des hopitaux et des cliniques, il remettrait aussi en question les travaux des partenaires a la convention. Les negociations entre les fournisseurs de prestations et les assureurs ont pris trois ans et l'Office federal de la sante publique a ete constamment tenu au courant.

Avec l'entree en vigueur de la convention, les hopitaux et les cliniques seront tenus de mettre en oeuvre des elements leur permettant de developper de maniere obligatoire, documentee et transparente la qualite dans le sens d'un cycle d'amelioration continue PDCA. H+ coordonne actuellement deja les travaux dans le cadre de la procedure de validation des mesures d'amelioration de la qualite. Dans le concept, H+ a defini huit domaines thematiques. En 2023, l'introduction devrait porter sur quatre d'entre eux: la culture de la qualite et de la securite, la prevention des infections et l'hygiene a l'hopital, la qualite de la prise en charge et la prevention ainsi que la prevention du suicide. Jusque-la, la fondation Securite des patients Suisse, Swissnoso ainsi que des hopitaux et des cliniques, entre autres, ont soumis leurs programmes d'amelioration de la qualite. La Commission technique de H+ en a deja valide une premiere serie sur le plan technique.

La remise au Conseil federal, une etape importante

Le 6 mai 2022, une etape importante a ete franchie pour la qualite et la securite des patients dans les hopitaux et les cliniques. H+, santesuisse et curafutura ont remis au Conseil federal, en partenariat avec la Commission des tarifs medicaux (CTM), la convention de qualite exigee par la loi federale sur l'assurance-maladie (LAMal). Cette convention est un accord national sur un vaste panel de regles en vue du developpement de la qualite. Les organisations mentionnees sont les premieres a avoir franchi ce cap. Il s'agit en effet de la premiere convention immediatement applicable depuis la revision de la LAMal "Renforcement de la qualite et de l'economicite". De nombreuses activites qualite deja en oeuvre y sont prises en consideration et des initiatives existantes ou futures pourront etre integrees sans probleme. Les hopitaux, les cliniques, les cantons et des tiers peuvent demander la validation de mesures d'amelioration de la qualite pour un domaine thematique defini.

Convention au sens de l'art. 58a LAMal

La revision de la loi sur la qualite et l'economicite exige au nouvel art 58a la conclusion de conventions nationales relatives au developpement de la qualite par les federations de fournisseurs de prestations et d'assureurs (conventions de qualite). Ces conventions sont valables pour l'ensemble de la branche et reglent la mesure de la qualite, les mesures de developpement de la qualite, la collaboration entre les partenaires a la convention pour la fixation des mesures d'amelioration, le controle du respect des mesures, la publication de la mesure de la qualite et des mesures d'amelioration, les sanctions en cas de violation de la convention ainsi que la presentation de rapports annuels au Conseil federal et a la Commission federale pour la qualite (CFQ).

L'ensemble des documents sur la convention de qualite en vertu de l'art 58a LAMal ainsi qu'une FAQ sont consultables sur le site Web de H+: <https://www.hplus.ch/fr/qualite/convention-de-qualite>

Contact:

H+ Les Hopitaux de Suisse
Anne-Genevieve Butikofer, directrice
Tel. 031 335 11 63
medien@hplus.ch